



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

**Le Président fédéral
Membre du Conseil commun de la Fonction publique
et du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale
Président de la Formation spécialisée n° 5 du CSFPT
N/Réf. VPAG 2015/098**

Paris, le 22 septembre 2015

Monsieur le Ministre,

Dans le contexte ambiant de dénigrement de la Fonction publique, la **Fédération Autonome** a fait le choix de s'opposer à toute démarche encourageant l'idée selon laquelle les difficultés économiques de notre pays, liées notamment à notre dette publique, seraient dues principalement au poids financier de la Fonction publique et donc de ses agents.

Les attaques dans ce domaine sont particulièrement nombreuses et leurs origines sont parfois surprenantes, comme en témoignent vos récentes déclarations relatives au statut de la Fonction publique.

En effet, et selon vos propos repris par la presse spécialisée, propos qui n'ont semble-t-il fait l'objet d'aucun démenti à ce jour, le statut des fonctionnaires n'est « *plus adapté au monde tel qu'il va* » et « *surtout n'est plus justifiable compte tenu des missions* » ; propos complétés par : « *on va progressivement entrer dans une zone -on y est déjà d'ailleurs- où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable* ».

Monsieur Emmanuel MACRON
Télédoc 151
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cédex 12

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail: secretariat@fafpt.org - Site Internet : <http://www.fafpt.org>

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

Et de rajouter : « *Je ne sais pas justifier que quelqu'un qui travaille dans la cyber sécurité dans une PME soit un contractuel en CDD et que quelqu'un qui travaille, par exemple, dans mon ministère dans le développement économique doit être un fonctionnaire. Il n'y a plus de justification fonctionnelle à cela* ».

Monsieur le Ministre, la **Fédération Autonome** est fondamentalement respectueuse des institutions de notre République, et nous n'entendons pas remettre en cause les compétences des membres du gouvernement sur l'ensemble des missions dont ils ont la charge. Nous n'entendons pas non plus rivaliser sur le champ de l'expertise économique.

Vous nous accorderez cependant le droit d'exprimer avec la plus grande détermination notre désaccord le plus formel sur vos choix en matière de société.

S'agissant de votre expression selon laquelle le statut des fonctionnaires ne serait plus adapté au « *monde tel qu'il va* », permettez-moi de vous indiquer que la Fédération que je préside n'entend pas vous rejoindre sur le chemin de la résignation.

Nombreux sont celles et ceux qui considèrent aujourd'hui que le principe de retraite par répartition, la Sécurité sociale, l'accès aux soins publics ou l'Éducation nationale ne sont plus adaptés « *au monde tel qu'il va* » !

N'est ce pas là, Monsieur le Ministre, l'expression d'un terrible renoncement en matière de choix de société ?

N'est ce pas une remise en cause effrayante des fondements même de la solidarité et des valeurs portées par notre République qui s'expriment au travers de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité ?

Pour ce qui concerne le deuxième volet de vos propos « *on va progressivement entrer dans une zone -on y est déjà d'ailleurs- où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable* », je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler que le statut n'a pas vocation à garantir à vie un emploi sur des missions, y compris et surtout puisque la Fonction publique se construit aujourd'hui autour de la carrière de ses agents et non du métier qu'ils exercent.

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est de ce point de vue on ne peut plus clair.

Quant à votre difficulté à « *justifier que quelqu'un qui travaille dans la cyber sécurité dans une PME soit un contractuel en CDD et que quelqu'un qui travaille, par exemple, dans mon ministère dans le développement économique doit être un fonctionnaire. Il n'y a plus de justification fonctionnelle à cela* », permettez-moi de vous conseiller la lecture des Rapports annuels sur l'état de la Fonction publique, lecture qui vous éclairera sur le taux d'agents non titulaires et de contractuels dans les trois versants de la Fonction publique.

Et quand bien même le nombre d'agents titulaires vous semblerait encore trop élevé, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que la résorption de la précarité dans notre pays passe davantage par le passage en CDI du plus grand nombre de CDD, y compris dans le secteur privé, plutôt que par la précarisation d'un plus grand nombre de fonctionnaires ?

Pour la **Fédération Autonome**, le sujet du statut de la Fonction publique est au cœur des enjeux de société et de l'avenir du Service public de demain.

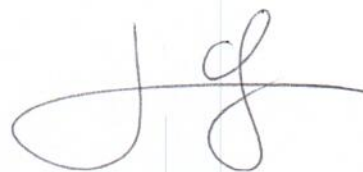
C'est pourquoi la table ronde qui sera organisée le 18 novembre prochain lors de notre Congrès fédéral, qui se déroulera à Cenon en Gironde, portera sur le thème « *Le statut de la Fonction publique : une chance pour le service public de demain !* ».

Afin de vous permettre de développer votre vision sur ce sujet et de pouvoir confronter nos analyses dans ce domaine, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à cette table ronde.

L'équipe organisatrice de cet événement mettra tout en œuvre pour faciliter votre venue qui, si elle devait se confirmer, honorerait notre Fédération.

Dans l'attente de votre réponse, permettez-moi de vous exprimer une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, la profonde détermination de la **Fédération Autonome** à résister à toute remise en cause subjective de ce bien commun, héritage précieux de notre Histoire, que représente aujourd'hui le service public.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir le 18 novembre, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de ma considération la plus respectueuse.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a cursive 'C' and a horizontal line extending to the right.

Bruno COLLIGNON